

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 5 Octobre 2009

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/04

OBJET : Conventions avec la région pour l'inventaire de la Seine-et-Marne (Patrimoine industriel de la Vallée de la Seine et Patrimoine culturel de Meaux).

- Cantons : Meaux (Nord et Sud) ; Bray-sur-Seine ; Donnemarie-Dontilly ; Fontainebleau ; Le Châtelet-en-Brie ; Le Mée-sur-Seine ; Melun (Nord et sur) ; Montereau-Fault-Yonne ; Moret-sur-Loing ; Perthes-en-Gâtinais ; Savigny-le-Temple ; Villiers-Saint-Georges.

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport propose de prévoir les opérations de valorisation et de publication des opérations d'inventaire du patrimoine réalisées avec la Région Ile-de-France. Deux actions de valorisation sont prévues pour fin 2009-début 2010, nécessitant la signature d'un avenant aux deux conventions : la signature d'un avenant avec la Région pour la première convention, et la signature d'un avenant avec la Région et la Ville de Meaux pour la deuxième convention.

Le département de la Seine-et-Marne possède un patrimoine monumental et artistique d'un intérêt exceptionnel, tant par sa diversité que par sa qualité.

Le partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France (cf. séance du 23 novembre 2007) consiste à mener des études systématiques du patrimoine culturel de la Seine-et-Marne. Ces études qui permettent une meilleure connaissance des territoires doivent aussi aider à leur gestion. Elles sont également un outil de valorisation du patrimoine, répondant ainsi à une demande croissante du public. Le Département s'attache également à satisfaire la demande en matière de valorisation du patrimoine. Grâce à la démarche de partenariat avec la Région Ile-de-France, le Département participe à la politique de publication des études réalisées en direction des divers publics.

Ainsi, le présent rapport a-t-il pour but d'autoriser le Président à signer :

- un avenant à la convention signée avec la Région Ile-de-France le 7 décembre 2007
- un avenant à la convention signée avec la Région Ile-de-France et la ville de Meaux le 14 avril 2008.

Ce nouveau développement partenarial témoigne de la volonté du Département de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires et de mettre à la disposition de tous les connaissances rassemblées sur les territoires des études d'inventaire (Patrimoine industriel de la Vallée de la Seine et Patrimoine culturel de Meaux).

## I- L'INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL EN SEINE-ET-MARNE

Le Département est actuellement engagé dans deux thématiques d'études du patrimoine seine-et-marnais, en collaboration avec le Service Régional de l'Inventaire culturel de la Région Ile-de-France.

Ces deux études sont :

L'inventaire du patrimoine industriel de la vallée de la Seine, de Saint-Fargeau-Ponthierry à Villiers-sur-Seine, opération menée dans le cadre d'une convention bipartite signée le 7 décembre 2007 entre le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France.

L'inventaire de la ville de Meaux, entrepris dans le cadre d'une convention tripartite signée le 14 avril 2008 entre le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et la Ville de Meaux.

Outils de connaissance du territoire seine-et-marnais, ces études doivent aussi être un outil de valorisation du patrimoine et de réappropriation de leur histoire par les populations. Dans cette optique plusieurs opérations de valorisation sont en cours (2009-2010) ; par ailleurs, un programme plus étendu est projeté, jusqu'à la fin des deux études (2011/2012), les coûts et modalités de rédaction de ce programme feront l'objet d'avenants spécifiques.

## II- LES ACTIONS DE VALORISATION EN COURS

Deux actions de valorisation sont prévues pour fin 2009-début 2010, nécessitant la signature d'un avenant aux conventions signées avec nos partenaires.

II- 1- Pour valoriser les premiers résultats de l'étude du patrimoine industriel, est prévue la publication d'un ouvrage présentant l'ancienne usine de papiers peints Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry dans la collection « Parcours du patrimoine ».

Cette collection, composée de fascicules destinés à accompagner une visite, paraît particulièrement appropriée pour cet ancien site industriel en cours de transformation en centre culturel. La publication présentera l'histoire du site, ses bâtiments et ses machines. Rappelons que l'ancienne manufacture de papiers peints Leroy fait actuellement l'objet d'un important programme de réutilisation en centre culturel comprenant une salle de présentation et d'interprétation du passé industriel du site.

Ce Parcours du patrimoine comptera 64 pages illustrées de photos en couleur. Sa parution est prévue pour la fin de l'année 2009 (commercialisation en janvier 2010).

Le financement de cet ouvrage est l'objet d'un avenant à la convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et la Région Ile-de-France. Le coût de cet ouvrage, pour le Département, s'élève à 7 500 € TTC ; les crédits sont inscrits au BP 2009.

II- 2- Pour valoriser les premiers résultats de l'inventaire de la Ville de Meaux, est développé un projet multimédia à destination du public scolaire (notamment les classes de 5e, qui étudient le Moyen Age en histoire). Ce projet prend la forme d'un kit pédagogique constitué d'une visite virtuelle animée (DVD) et d'un livret d'accompagnement pour les enseignants. Ces kits sont notamment destinés aux CDI des collèges seine-et-marnais et des lycées franciliens. Une version du DVD et du livret sera adaptée et proposée pour Internet. Son financement est l'objet d'un avenant à la convention tripartite signée entre la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et la Ville de Meaux le 14 avril 2008. Le coût de ce kit pédagogique, pour le Département, s'élève à 7 500 € TTC ; les crédits sont inscrits au BP 2009.

Par ailleurs, d'autres modes de valorisation sont mis en œuvre sans nécessiter d'engagement financier de la part des partenaires :

de brèves présentations des études en cours diffusées en format papier par les personnes concernées par les études. Ces présentations peuvent être également versées sur les portails internet de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne,

des conférences et des visites sont proposées au public au fur et à mesure de l'avancement des recherches.

### III- LES ACTIONS DE VALORISATION PROJETEES

Outre ces projets à court terme, un programme de valorisation est proposé pour la période 2010-2012.

III- 1- Concernant la valorisation de l'étude du patrimoine industriel qui se poursuit, plusieurs actions sont prévues, notamment :

- 2010 : journée de restitution à l'auditorium de la Direction des archives, du patrimoine et des musées départementaux à Dammarie-lès-Lys (conférences et visites sur le terrain)

- 2011 : publication d'un « Parcours du patrimoine » sur L'usine Schneider à Champagne sur Seine

- 2012 : publication d'un ouvrage sur Le patrimoine industriel de Montereau-Fault-Yonne

La fin de l'étude sera l'occasion de plusieurs actions de valorisation : Une publication d'ensemble fera le point sur l'étude du patrimoine industriel sur la Vallée de la Seine. Elle sera accompagnée d'une publication en ligne de la base de données historique et géo-référencée sur l'histoire industrielle de la vallée de la Seine, ainsi que d'un dossier pédagogique sur le patrimoine industriel de la Vallée de la Seine.

L'ensemble de ces actions fait l'objet d'une annexe à l'avenant signé avec la Région Ile-de-France. Les coûts et les modalités de ces diverses actions de valorisation feront l'objet d'avenants spécifiques pour lesquels les différents partenaires seront financièrement sollicités.

III- 2- Concernant l'inventaire de la ville de Meaux, un ouvrage de synthèse sera publié à la fin de l'étude dans la collection des Cahiers du patrimoine.

Le coût et les modalités de cette publication feront l'objet d'un avenant spécifique pour lequel les différents partenaires seront financièrement sollicités.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ces avenants et s'ils recueillent votre accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/04 des rapports soumis à la commission  
N°6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME PELABERE  
Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BERNHEIM  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 5 octobre 2009

OBJET : Conventions avec la région pour l'inventaire de la Seine-et-Marne (Patrimoine industriel de la Vallée de la Seine et Patrimoine culturel de Meaux).

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant à la convention signée le 7 décembre 2007 tel qu'il figure en annexe 1 de la présente délibération, relatif à l'étude et à la valorisation de l'inventaire du patrimoine industriel de la Vallée de la Seine.

Article 2 : d'approuver le montant de 7 500 € de la subvention, à verser à la Région Ile-de-France, relative à l'étude et à la valorisation de l'inventaire du patrimoine industriel de la Vallée de la Seine en 2009.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'avenant à cette convention, au nom du Département, avec la Région Ile-de-France,

Article 4 : d'approuver le projet d'avenant à la convention datée du 14 avril 2008 tel qu'il figure en annexe 2 de la présente délibération, relatif à l'étude et à la valorisation de l'inventaire du patrimoine culturel de la ville de Meaux.

Article 5 : d'approuver le montant de 7 500 € de la subvention, à verser à la Région Ile-de-France, relative à l'étude et à la valorisation de l'inventaire du patrimoine culturel de la ville de Meaux en 2009.

Article 6 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer l'avenant à cette convention, au nom du Département, avec la Région Ile-de-France et la Ville de Meaux.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

## Annexe n° 1

<p style="text-align: center;"><b>AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE POUR L'INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL DE SEINE-ET-MARNE (PHASE 1-ETUDE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL DE LA VALLEE DE LA SEINE ).</b></p>
--

ENTRE

La Région Ile-de-France, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente N° CP 07-1032 du 29 novembre 2007

ci-après dénommée « la Région »,

ET

Le Département de Seine-et-Marne représenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

ci-après dénommé “ Le Département “

*Il a été convenu de ce qui suit :*

**Préambule :**

Par convention signée le 7 décembre 2007 et d'une durée de cinq ans, le Département et la Région ont mis en commun leurs moyens pour établir l'inventaire du patrimoine industriel du département, et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de les faire connaître au public.

Cette convention initiale fixe le programme d'actions pour les années 2007 à 2009 et prévoit en son article 3 que les programmes d'actions suivants seront déterminés par avenant. Ces programmes devront préciser les opérations annuelles de diffusion, médiation, ou publication dont les financements seront prévus par les deux parties et pourront permettre à d'autres partenaires de s'associer. Ils préciseront également les moyens humains et matériels mis à dispositions annuellement pour l'étude et dont les financements seront prévus sous réserve du vote du budget.

De plus, la convention initiale stipule que des publications seront programmées dans les collections nationales de l'Inventaire (Images, cahiers et Parcours du patrimoine). Le programme et les modes de financement en seront précisés par avenants (phase 2).

C'est précisément pour fixer le programme des actions et les publications prévus pour les années 2010 et 2011 que les parties décident de conclure le présent avenant.

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de fixer les programmes d'action des années 2010 et 2011 des opérations d'inventaire et le financement des actions au titre de l'année 2009. Ces actions feront l'objet d'une liste annexée au présent avenant.

**ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

-Il est inséré à la fin de l'article 3 de la convention initiale un alinéa rédigé comme suit : « *Le programme d'action et de publications prévues pour les années 2010-2012 de la Région et du Département est annexé à la présente convention.* »

-L'article 2 (« valorisation et publications ») de l'annexe à la convention initiale intitulée « *Annexe à la convention, programme d'action 2007-2009* » est modifié comme suit :

- La seconde phrase du premier alinéa rédigée comme suit est supprimée:

« *Les coûts et les modalités de cette publication consacrée à l'usine Leroy feront l'objet d'une convention spécifique permettant à d'autres partenaires de s'y associer* »

- Un article supplémentaire est ajouté à la suite de cet article 2 :

« *article 3 : FINANCEMENT*

*Au titre des actions réalisées pendant l'année 2009 et notamment des actions ayant permis la réalisation de la publication relative à l'usine Leroy située à Saint-Fargeau-Ponthierry pour un budget de 15 000 €, la Région et le Département financent chacun à hauteur de 50% la réalisation de cette publication.*

*La Région ayant procédé au paiement des opérations nécessaires à une telle publication pour un montant de 15 000€, le Département attribue à la Région une subvention d'un montant de 7 500€.*

*Le versement de la subvention du Département interviendra, en un seul versement après signature de l'avenant le prévoyant. »*

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

### **ARTICLE 4 : DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Melun, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Général,

Pour la Région,  
Le Président du Conseil régional



<b>ANNEXE À LA CONVENTION PROGRAMME D'ACTION 2009-2012</b>
--

**ARTICLE 1 : PROGRAMME d'ACTION** de l'enquête d'inventaire industriel

Le programme de recherche se poursuit selon les modalités définies dans la convention signée du 7 décembre 2007.

Les actions sont les suivantes :

- Enquête sur une deuxième sélection de communes :
  - o repérage sur le terrain,
  - o campagnes photographiques
  
- restitution des données
  - o réalisation des bordereaux d'inventaire, sur les communes et les sites sélectionnés
  - o déclinaison géographique de l'inventaire dans un SIG
  - o publication

**ARTICLE 2 : VALORISATION ET PUBLICATION**

2009 : Publication « *L'usine de papiers peints Leroy à Saint-Fargeau-Ponthierry* » dans la collection *Parcours du Patrimoine*.

2010 : Journée de restitution à l'auditorium de la DAPMD à Dammarie-lès-Lys matin : conférences et après-midi : visites sur le terrain

2011 : Publication de l'ouvrage « *L'usine Schneider à Champagne sur Seine* » dans la collection *Parcours du Patrimoine*.

2012 : Publication d'un ouvrage soit dans la collection « *Parcours du Patrimoine* », soit dans la collection « *Images du Patrimoine* » sur « *Le patrimoine industriel de Montereau-Fault-Yonne* »

A la fin de l'enquête d'inventaire :

Publication de restitution de l'ensemble de l'enquête sur le patrimoine industriel sur la Vallée de la Seine

Publication en ligne de la base de données historique et géo-référencée sur l'histoire industrielle de la vallée de la Seine

Publication d'un dossier pédagogique sur le patrimoine industriel de la Vallée de la Seine



## Annexe n° :2

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INVENTAIRE GENERAL  
DU PATRIMOINE CULTUREL DE SEINE-ET-MARNE ET DE LA VILLE DE MEAUX :  
INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA VILLE DE MEAUX**

ENTRE

La Région Ile-de-France, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul HUCHON, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente N° CP 07-1032 du 29 novembre 2007

ci-après dénommée « la Région »,

ET

Le Département de Seine-et-Marne représenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

ci-après dénommé “ Le Département “

ET

La ville de Meaux, représentée par Monsieur le Maire, habilité par la délibération du Conseil municipal,

ci-après dénommée « la Ville »

***Il a été convenu de ce qui suit :***

**Préambule :**

Par convention signée le 14 avril 2008, la Région, le Département et la Ville ont fixé les modalités de la réalisation de l'inventaire général du patrimoine culturel de Meaux.

L'article 6 de cette convention précise que : « *l'enquête d'inventaire donnera lieu à des opérations de restitution au public, qui pourront notamment prendre la forme de publications et de produits multimédias. Une première opération interviendra à la fin de l'année 2009 dont les coûts et les modalités feront l'objet d'une convention spécifique.* »

C'est dans ce cadre que le Département et la Région et la Ville conviennent des stipulations du présent avenant.

**ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de préciser les modalités de l'opération de valorisation et de publication de l'année 2009 prévue par l'article 6 de la convention initiale signée le 14 avril 2008 par la Ville de Meaux, le Département et la Région.

**ARTICLE 2 : DISPOSITIONS DE L'AVENANT**

- L'article 6 de la convention initiale est modifié comme suit :
  - Après le deuxième alinéa précisant que « *une première opération de restitution interviendra à la fin de l'année 2009* » est inséré un alinéa supplémentaire précisant que :

*« Une opération de restitution en rapport avec l'enquête d'inventaire topographique de la Ville de Meaux est notamment prévue et consiste en la réalisation d'un CD-ROM à finalité pédagogique et portant sur la cathédrale de Meaux. La réalisation de ce CD-Rom est prise en charge par la Région ». La ville de Meaux apporte son aide technique.*

- le dernier alinéa de l'article 6 est remplacé par les stipulations suivantes :

*« Les modalités de financements de ces opérations de valorisation et de publication seront fixés par avenant. »*

- Un article 11 est ajouté après l'article 10 intitulé « *Règlement des litiges* ». Il est rédigé comme suit :

**« ARTICLE 11 : SOUTIEN FINANCIER**

*Au titre des opérations de valorisation et de publication concernant l'inventaire du patrimoine culturel de la ville de Meaux réalisées pendant l'année 2009, le Département verse une subvention de 7 500 € à la Région.*

*Le versement de la subvention du Département interviendra, en un seul versement après signature de l'avenant le prévoyant ».*

**ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIEES**

Les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

**ARTICLE 4 : DATE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Fait à Melun, en deux exemplaires originaux, le

Pour le Département,  
Le Président du Conseil général,

Pour la Région  
Le Président du Conseil régional

Pour la Ville de Meaux,  
Le Maire

